

LE BEAGE

Conseil municipal

Ce vendredi 8 juin, le Conseil Municipal du Béage s'est réuni sous la présidence de son Maire, Jean-Marie REDON. Il s'agissait dans un premier temps de faire 3 décisions modificatives, la première au budget de l'eau afin de corriger une mauvaise imputation lors du budget et les deux autres au budget communal pour des approvisionnements de comptes insuffisants.

La révision annuelle des loyers communaux ayant lieu au 1^{er} juillet, une augmentation de 1.01% a été votée respectant ainsi l'indice de révision des loyers émis par l'INSEE.

La commune est représentée au SIVOM par 2 délégués ; l'un d'eux ne participant plus aux réunions, pénalisant de fait la commune, il a été décidé de le remplacer par Claude BRUN qui se porte candidat.

La numérotation et nomination des rues étant un projet bien avancé, le choix d'un prestataire s'impose : 2 devis sont présentés au conseil municipal ; le premier émanant de Signa Concept et l'autre de La Poste. A montants sensiblement similaires, c'est le devis de La Poste qui a été choisi, la présence postale sur la commune ayant départagé les deux entreprises.

Afin de faire face à l'accroissement de l'activité en saison estivale et pour permettre à l'employé communal de prendre ses vacances, il a été décidé de créer un emploi à mi-temps pour 6 mois à compter du 1^{er} juillet. David Alvarez occupera le poste.

Enfin, suite au transfert de la compétence des transports du département à la région, une convention a été passée entre cette dernière et la commune pour que celle-ci soit organisateur secondaire des transports scolaires.